

Le Canada a également obtenu de nouvelles consolidations tarifaires, au niveau actuel, sur les légumes congelés (à l'exception des pommes de terre) et sur les saucisses et saucissons. Le Canada obtiendra, en outre, sur une base non consolidée, une réduction de 10% (avec élément mobile) à 5% sur le porc frais ou congelé. Le Canada aura aussi la possibilité de participer au contingent japonais relatif au boeuf alimenté au grain, qui devrait s'accroître pour atteindre 30 000 tonnes d'ici 1982.

Le Japon a également fait des concessions tarifaires sur le whisky. Les droits de douane japonais sur le whisky de seigle canadien seront réduits à 28%, soit presque au même niveau que ceux sur le bourbon; la préférence qui favorise le produit américain sera ainsi pratiquement éliminée. Le nouveau taux tarifaire sera moindre que celui qui sera appliqué aux autres whiskies, notamment le "scotch".

Pêches et produits de la pêche

Le Japon a accordé certaines réductions tarifaires importantes et marquées (de 30% à 50%) dans les secteurs des pêches où les exportations canadiennes se sont rapidement accrues. On adoptera des réductions tarifaires pour les positions suivantes, qui revêtent un intérêt pour l'industrie canadienne des pêches: les harengs et morues congelés, ainsi que leurs oeufs congelés, de 10% à 6%, les calmars frais ou congelés, de 10% à 5%, les oeufs de hareng séchés et salés, de 15% à 12%, les oeufs de morue séchés et salés, de 15% à 7.5%, et les autres oeufs séchés et salés, de 7.5% à 4%.